

Séance publique du 18 mai 2001

Délibération n° 2001-0030

commission principale :

objet : **Désignation des représentants au sein du conseil d'administration de l'Agence d'urbanisme**

service : Délégation générale aux affaires générales - Mission d'audit - Contrôle des gestions externes

L'Agence d'urbanisme de la communauté urbaine de Lyon, association régie par la loi de 1901, a pour objet la réalisation et le suivi de programmes d'études permettant la définition, la coordination, la faisabilité et la gestion des projets de développement urbain, économique, social et culturel prenant en compte l'environnement dans une perspective de développement durable.

Elle a, en outre, la possibilité d'intervenir dans tous les domaines relevant de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire, suivant les directives qui lui sont données par son conseil d'administration.

L'Agence d'urbanisme comprend :

- trois membres fondateurs : la communauté urbaine de Lyon, le département du Rhône et l'Etat,
- des membres actifs dont la contribution financière est au moins égale à 5 % du coût des programmes des missions permanentes de l'association,
- des membres adhérents.

Son conseil d'administration est composé de 27 membres et la communauté urbaine de Lyon est représentée par 20 élus au sein dudit conseil.

Il convient donc de désigner les 20 représentants de la Communauté urbaine au sein du conseil d'administration de l'Agence d'urbanisme ;

Vu ledit dossier ;

Vu le résultat du scrutin ;

DELIBERE

Désigne en tant que représentants de la Communauté urbaine au sein du conseil d'administration de l'Agence d'urbanisme :

- monsieur Barge Lucien, madame Bargoin Nicole, messieurs Benarbia Fawzi, Bouju Patrick, madame Buche-Gautier Nathalie, messieurs Buffet François-Noël, David Guy, Dumont Pierre, Giordano Alain, Laréal Pierre, Lelièvre Alain, Lévêque Louis, madame Mailler Françoise, messieurs Perret Michel, Rendu Daniel, Roux de Bézieux Erick, Sauzay Bernard, Serres Paul, Sturla Jérôme, Vesco Gilles.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,